

### 1- CONTEXTE

La Région Poitou-Charentes et la Direction Régionale de l'Ademe soutiennent la création des dispositifs expérimentaux locaux de rénovation énergétiques des logements privés, dispositifs Act'e. Ces expérimentations visent à répondre aux 5 enjeux suivants :

- ✓ Stimuler la demande : faciliter le passage à l'acte des ménages dans un climat de confiance et dans un cadre rassurant,
- ✓ Structurer l'offre : faciliter le financement des travaux,
- ✓ Mobiliser, voire organiser la structuration de l'offre : contribuer à la qualification des professionnels du bâtiment et à l'organisation de la filière.
- ✓ Animer la plate-forme : mobiliser les acteurs concernés ; créer et animer une dynamique d'action collective à l'échelle du territoire.
- ✓ Etendre le dispositif à d'autres territoires : inscrire les changements dans la durée ; contribuer au transfert et à la massification de l'expérience à d'autres territoires.

Les dispositifs ont pour objectifs de développer les actions et services suivants à destination de 5 publics cibles :

- ✓ les particuliers,
- ✓ les professionnels,
- ✓ les gestionnaires d'aides financières publiques et organismes bancaires,
- ✓ les acteurs du territoire.

Ils sont tenus d'atteindre, par année d'exercice, des objectifs chiffrés en matière de logements rénovés. Ils ont aussi à faire preuve de leur efficacité pour dépasser la phase expérimentale à l'issue des 3 ans et de servir de modèle en vue d'une massification de ce dispositif sur d'autres territoires.

C'est pourquoi, une mission d'évaluation est sollicitée par la Région Poitou-Charentes et la Direction Régionale de l'Ademe pour procéder à un suivi-évaluation des territoires lauréats, pour laquelle l'Ifrée et l'AREC sont conventionnés depuis avril 2015. L'évaluation doit autant porter sur le dispositif mis en place et son animation que sur ses impacts, dans la durée, environnementaux (en matière de maîtrise de l'énergie), sociaux économiques (pour chaque cible, le territoire), et pour son transfert vers d'autres territoires.

### 2- OBJECTIFS

L'évaluation est à la fois un outil :

- **de mesure** des résultats, impacts générés par la plate-forme, à différentes temporalités.
- **pédagogique**, offrant l'occasion à une pluralité d'acteurs de partager une même problématique, œuvrer en collectif pour améliorer les réponses et inscrire leurs actions dans la durée, à l'échelle d'un territoire. Il s'agit de :
  - Mobiliser le porteur du projet, les acteurs concernés, les bénéficiaires finaux, le territoire dans une démarche d'amélioration continue des résultats et du processus. Créer des espaces de dialogue privilégiés, venant enrichir la prise de décisions.
  - Rendre explicite les changements collectifs réalisés dans le cadre de la plate-forme et à l'échelle du territoire, pour les inscrire dans la durée.

Un partenariat entre AREC-Ifrée est établi. En effet, de par leurs compétences respectives, ils sont en mesure de conduire l'évaluation dans ce double objectif, de mesure et pédagogique.

### Cinq objets d'évaluation

1. La gouvernance de la plate-forme.
2. La stimulation de la demande du côté des particuliers.
3. La structuration de l'offre des professionnels.
4. La stimulation de l'offre de financement.
5. La pérennité du dispositif et sa potentielle transférabilité vers d'autres territoires.

### Trois modalités d'évaluation du processus et des résultats sur les 3 ans d'expérimentation

1. **Le suivi annuel (2015, 2016 et 2017)** : bénéficié d'une lecture de l'activité annuelle des plates-formes. S'appuyer sur des outils de saisies existants, comme l'outil « contact EIE », et veiller à la faisabilité du transfert de ces données quantitatives vers le dispositif d'évaluation.
2. **L'évaluation à mi-parcours (2016)**: prendre du recul par rapport au suivi annuel, identifier des indicateurs clefs pour évaluer l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la cohérence d'une action par rapport aux objectifs initiaux, la configuration du territoire et les besoins des destinataires finaux. S'ajoute à cette évaluation quantitative une évaluation qualitative des plateformes, du processus et des actions conduites.
3. **Une évaluation en fin de projet (2017-2018)** : l'objectif est d'analyser les résultats finaux et la plate-forme sur les 3 ans d'expérimentation, en vue du transfert de l'expérience sur d'autres territoires, mais également du maintien et suivi, dans la durée, des changements réalisés.

Ces trois modalités d'évaluation sont proposées pour chaque dispositif avec un tronc commun et une modulation en fonction des spécificités et objectifs de chacune. Cette modulation exige un temps de travail, préalable, en co-construction avec chaque porteur de projet, qui constitue la 1<sup>ère</sup> étape de travail.

### 3- REALISATION

En 2015, la première phase de travail consiste à co-définir le référentiel d'évaluation avec l'Ademe, la Région Poitou-Charentes et les territoires lauréats.

En 2016, il s'agit de procéder au suivi annuel, sur le tout d'année 2016, de la première année d'activité des dispositifs Act'e, pour ensuite, préparer l'évaluation à mi-parcours. En effet, pour chaque territoire, il s'agit de réaliser une analyse à mi-parcours du dispositif Act'e, d'identifier les points à améliorer pour ajuster le dispositif au regard des objectifs fixés. Il est proposé de réaliser ces ajustements de manière participative, avec les personnes concernées pour une meilleure adéquation de l'analyse et des réponses.

Pour que cette évaluation à mi-parcours apporte une réelle plus-value au suivi annuel, il est proposé que cette évaluation porte **essentiellement sur la gouvernance** du dispositif mis en place. Aussi, une attention particulière sera portée sur les modalités de fonctionnement et d'animation mises en place.

---